ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Ain

Circonscription d'Oyonnax
Affaire suivie par :
Fanny ARCHAMBAULT
Tel : 04.74.75.02.75
Mél : ien.0010065r@ac-lyon.fr
22 bis rue Brillat Savarin
01100 Oyonnax

Oyonnax, le 03 juillet 2025

Fanny Archambault
Inspectrice de l'Éducation Nationale
en charge de la circonscription d'Oyonnax

NOTE DE SERVICE
RELATIVE AU CALENDRIER SCOLAIRE ET OBLIGATIONS DE SERVICE POUR LA RENTREE 2025

Textes de référence :

- Décret n°2008-775 du 30 juillet 2008 modifié
- Décret n°2017-444 du 29 mars 2017
- Arrêté du 4 novembre 2005 relatif à l'organisation de la journée de solidarité dans la fonction publique de l'État et la note de service n°2005-182 du 7 novembre 2005
- Circulaires académiques et départementales

Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs les Enseignants,

1 – Calendrier scolaire

Le calendrier scolaire 2025-2026 est paru et consultable à cette adresse :
https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148

2 – Obligations réglementaires de service pour la rentrée 2025

De manière synthétique, sur la base du cadre réglementaire, vous trouverez le détail des obligations réglementaires de service, dont les 108 heures qui sont sous la responsabilité du directeur de l'école depuis la loi Rilhac :

- Accueil des élèves : 10 minutes avant l'entrée en classe, matin et après-midi
- Temps d'enseignement : 24 heures par semaine devant élèves
- 108 heures annualisées hors temps classe, sur la base de l'année scolaire 2024-2025 :
  - ⇨ APC 36h
  - ⇨ Travail en équipe, projet d'école, relations familles 48h
  - ⇨ Animations pédagogiques et formation continue 18h
  - ⇨ Conseils d'école 6h

3 – Journée de pré-rentrée et de solidarité

- Une journée de pré-rentrée : fixée **le vendredi 29 août 2025**
    - ⇨ Fixée par le calendrier scolaire national
    - ⇨ Obligatoire pour tous les enseignants
- Une journée de solidarité
    - ⇨ A organiser localement en concertation avec l'équipe
    - ⇨ Sous validation de l'IEN
    - ⇨ Peut-être groupée ou répartie dans l'année par ½ journée
    - ⇨ A noter, cette journée de solidarité n'est pas nécessairement le lundi de Pentecôte, peut-être possiblement prise avant la journée de pré-rentrée obligatoire

Extrait de la note de service sur la journée de solidarité : *[…] prendra la forme d'une concertation supplémentaire sur le projet d'école […]. Dans ce contexte, il conviendra de prendre en compte particulièrement toute initiative permettant l'organisation d'activités en direction des élèves (travail de soutien, information liée à l'orientation, …) ou en direction des parents (nouvelles rencontres, entretiens avec les enseignants…).*
Comme toute réunion de cette nature, les travaux donneront lieu à compte rendu et contribueront concrètement à l'élaboration de ces documents.

4 - Pour les enseignants à temps partiel :

- La journée de pré-rentrée s'impose à tous pour la durée complète prévue par l'école.
- La journée de solidarité, d'une durée de 7 heures, peut être réduite au prorata du temps partiel
- Un cadrage des 108 heures vous parviendra à la rentrée 2025, à défaut la base serait celle-ci :

Temps partiel	APC	Travail en équipe, projet d'école, relations familles	Formation continue	Conseils d'école
50%	18h	24h	9h	3h
75%	27h	36h	12h	6h
80%	28h	37,5h	15h	6h

Je remercie les directrices et directeurs d'école de bien vouloir, dès cette fin d'année scolaire ou à la rentrée 2025, m'informer du positionnement de la journée de solidarité par retour de mail à l'adresse du secrétariat : ce.0010065r@ac-lyon.fr.

Je profite de cette communication pour vous informer que Mme Marie-Odile Pignier demeure l'Inspectrice en charge de la circonscription d'Oyonnax.
En cas d'absence prolongée à la rentrée de septembre, je poursuivrai l'intérim.
L'organisation des missions en circonscription vous serait alors détaillée fin août, début septembre.

Enfin, alors que l'année scolaire touche à sa fin, je tiens à vous adresser à toutes et à tous mes plus sincères remerciements pour votre engagement, votre professionnalisme et votre investissement au service des élèves.
Je vous souhaite de très belles vacances, bien méritées. Que ce temps de repos vous permette de vous ressourcer pleinement auprès de vos proches, de profiter de l'été et de revenir en pleine forme pour une nouvelle année scolaire.

L'inspectrice de l'éducation nationale,
Fanny ARCHAMBAULT